

**APPEL À PROJETS  
CAHIER DES CHARGES**

# **Martinique Low-Tech**

## **Les technologies sobres au service de la transition écologique**

**Date limite de dépôt des dossiers :  
01 décembre 2023 à 12h00 (heure de Martinique)**





# SOMMAIRE

<b>Contexte &amp; enjeux</b> .....	PAGE 3
Des technologies sobres faces aux crises et pénuries .....	3
L'économie circulaire, l'évaluation environnementale, l'éco-conception, les Low-Tech... Quelles différences ? .....	3
Que sont les Low-Tech ? .....	4
De réelles opportunités pour préserver et valoriser notre territoire .....	5
Un potentiel déjà présent sur notre territoire .....	5
<b>Objectifs &amp; résultats attendus de l'appel à projets</b> .....	PAGE 6
<b>Projets visés par l'appel à projets</b> .....	PAGE 7
Volet 1 : Animation et connaissance des démarches Low-Tech en Martinique .....	7
Volet 2 : Evaluer et accompagner les démarches Low-Tech .....	7
Volet 3 : Mettre en œuvre les démarches Low-Tech .....	7
Durée et contenu attendu du projet .....	8
Critères d'éligibilité .....	5
<b>Sélection des projets</b> .....	PAGE 9
Critères de sélection .....	9
Taux de soutien public et coûts éligibles .....	9
<b>Modalités de candidature</b> .....	PAGE 10
Calendrier .....	10
Modalités de dépôt .....	10
Procédure de sélection des projets .....	10
Contacts .....	10
<b>Vie du projet</b> .....	PAGE 11
Mise en œuvre du projet .....	11
Suivi et évaluation du projet .....	11
Dispositions générales .....	11
Obligations du porteur de projet .....	11

# CONTEXTE & ENJEUX

## Des technologies sobres face aux crises et pénuries

Nous sommes aujourd'hui face à un volume de production de biens de consommation sans précédent dans l'histoire, faisant peser sur les ressources naturelles un poids tel qu'il remet en cause leur pérennité et ainsi que notre existence : alors que le dérèglement climatique commence à être ressenti par tous<sup>1</sup>, les populations d'animaux sauvages s'effondrent<sup>2</sup> entraînant des baisses importantes des rendements agricoles, les pollutions de l'eau, de l'air et du sol n'ont jamais été aussi meurtrières et la tension sur les ressources (minières et énergétiques notamment) augmentent les risques de conflits armés.

Ainsi, nous n'avons jamais autant produit, nous n'avons jamais autant pollué, nous n'avons jamais autant jeté et nous n'avons jamais été aussi dépendants du reste du monde.

Le développement de nouvelles technologies<sup>3</sup> a largement marqué les dernières décennies et a accentué les impacts cités ci-dessus. Ainsi les nouvelles technologies peuvent autant faire partie de la solution par le service rendu ou par leur efficacité pour répondre à un usage, que faire partie du problème. Ceci de plusieurs manières : par la technologie en elle-même, par la création de nouveaux besoins ou usages, ou par la démocratisation d'une nouvelle technologie rendue possible par un gain d'efficacité unitaire, ce qu'on appelle l'effet rebond.

**C'est dans ce contexte de crise environnementale que l'ADEME et la CTM souhaitent promouvoir et développer les Low-Tech comme solution systémique pour la transition écologique.**



Filtre à eau céramique  
©Low-Tech Lab - GoldofBengal

## L'économie circulaire, l'évaluation environnementale, l'éco-conception, les Low-Tech... Quelles différences ?

**L'économie circulaire** est un concept directement en opposition avec l'économie linéaire, schéma majoritaire à l'heure actuelle qui consiste en 4 phases successives : Extraction, Production, Utilisation, Elimination.

Son objectif est donc de regarder l'ensemble du cycle de vie d'un produit afin de réduire son impact global. Nous allons ainsi réduire le besoin d'extraction par l'utilisation de matières plus durables, réemployées, réutilisées, recyclées, limiter la quantité à produire en augmentant la durée de vie du produit et en facilitant sa réparation, et recycler efficacement en facilitant son démontage.

**L'évaluation environnementale** va permettre de connaître l'impact d'un produit ou d'un service sur l'ensemble de son cycle de vie. C'est un outil puissant mais complexe qui peut énormément varier d'un objet à l'autre. Les hypothèses d'entrées doivent être réalistes et précises. Les résultats doivent bien préciser les hypothèses de départ (être reproductibles) et bien définir le cadre d'exécution (critères pris en compte, méthode utilisée...).

**L'écoconception** est au cœur de l'économie circulaire car c'est la démarche à effectuer pour sortir d'une économie linéaire à l'aide de l'évaluation environnementale. Cette approche consiste à intégrer les aspects environnementaux en visant à trouver le meilleur équilibre entre les exigences environnementales, sociales, techniques et économiques dans la conception et le développement de produits<sup>4</sup>.

**La démarche Low-Tech** commence par questionner le besoin utilisateur et y répond directement avec des moyens simples et proportionnés.

Par cette caractéristique, elle va plus loin que l'écoconception. C'est une démarche qui s'inscrit dans l'économie circulaire car elle utilise moins de matériaux et rend simple la réparation. Elle peut aussi utiliser l'évaluation environnementale pour justifier ses choix techniques et ainsi éviter des transferts d'impacts ou des effets rebonds.

<sup>1</sup> D'après le Rapport AR6 II du GIEC, avec le réchauffement actuel de 1,3°C de la Terre par rapport à 1850 et les phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresse, ouragans, inondations), environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très vulnérables au changement climatique.

<sup>2</sup> D'après le rapport Planète vivante 2022 de WWF, Entre 1970 et 2018, la taille moyenne des populations de vertébrés sauvages a décliné de 69%.

<sup>3</sup> Un ensemble de techniques menant à un usage industriel ou humain, ou applications technologiques nouvelles.

<sup>4</sup> Norme NF X 30-264 Management environnemental – Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception, 2013.

## Que sont les Low-Tech ?

### DÉFINITION

Au-delà de l'opposition des Low-Tech aux high-tech, l'ADEME a retenu la définition suivante :

*" Le qualificatif de Low-Tech s'applique à une démarche et non pas à son résultat. Ainsi, un objet n'est pas Low-Tech dans l'absolu, il est plus (ou moins) Low-Tech qu'une solution alternative répondant au besoin initial ;*

*L'approche Low-Tech, parfois appelée innovation frugale, est une démarche innovante et inventive de conception et d'évolution de produits, de services, de procédés ou de systèmes qui vise à maximiser leur utilité sociale, et dont l'impact environnemental n'excède pas les limites locales et planétaires.*

*La démarche Low-Tech implique un questionnement du besoin visant à ne garder que l'essentiel, la réduction de la complexité technologique, l'entretien de ce qui existe plutôt que son remplacement. La démarche Low-Tech permet également au plus grand nombre d'accéder aux réponses qu'elle produit et d'en maîtriser leurs contenus."*

#### Des critères principaux ont été établis :

- la prise en compte des contraintes environnementales et de l'impact environnemental,
- le questionnement des besoins et la recherche de sobriété,
- l'accessibilité de la démarche et la démocratisation de la technologie,
- la dimension systémique, et la réduction de la complexité technique.

### 3 CARACTÉRISTIQUES D'UNE DÉMARCHE LOW-TECH :

**L'utilité** : répondre à des besoins réels est une caractéristique centrale d'un système Low-Tech. Ce questionnement du besoin est l'un des points majeurs de différenciation des Low-Tech vis-à-vis d'autres concepts de la transition écologique, qui vont davantage s'intéresser à l'efficacité des systèmes ;

#### La durabilité :

- **Faible impact environnemental** : les Low-Tech se concentrent sur la réduction de la consommation de ressources matérielles et énergétiques à la source afin de réduire les impacts environnementaux en aval.
- **Des ressources naturelles peu mobilisées** : face à la finitude des ressources, matérielles d'abord, énergétiques ensuite, les Low-Tech peuvent être qualifiées d'innovation sous contrainte environnementale.
- **Pérennité** : cet aspect va de pair avec la faible utilisation des ressources. Les objets sont en effet moins rapidement remplacés et nécessitent moins de ressources dans le temps. Dans la plupart des cas, la pérennité implique, au-delà de la résistance ou de la robustesse du produit, la possibilité de le réparer, d'avoir accès aux plans de construction et aux éventuelles pièces manquantes.

**L'accessibilité** : c'est une notion centrale dans les définitions des acteurs Low-Tech. L'accessibilité d'un système peut toutefois être comprise de plusieurs manières :

- **Compréhensibilité** : les parties-prenantes s'accordent sur le fait d'être acteur de l'utilisation des objets. Ainsi, cela doit permettre aux individus d'être non seulement « engagés » dans l'utilisation de l'objet, mais aussi de s'approprier des savoirs à l'échelle collective et individuelle.
- **Simplicité** : elle concerne à la fois le produit ou service, et le système sociotechnique qui permet sa production (fournisseurs, unités de production, etc.). Pour autant, la simplicité revendiquée des lowtech n'est pas équivalente à une simplicité d'accès ou d'utilisation. Un système Low-Tech peut en effet réclamer beaucoup de connaissances et de savoir-faire.
- **Accessibilité financière** : il est souvent mentionné que les Low-Tech sont moins chères que leurs équivalents classiques. Néanmoins, les produits Low-Tech et leur système de production ont une plus forte teneur en travail humain et pourraient donc dans certains cas être plus coûteux à produire. Le faible coût d'un système ne devrait donc pas influencer directement son caractère Low-Tech, bien que la recherche de simplicité précitée en soit souvent une cause.

Pour résumer, la Low-Tech est une démarche visant, pour un besoin considéré comme utile voire essentiel, à y apporter une solution technologiquement proportionnée et soutenable, c'est-à-dire la plus simple et agile, la plus sobre en ressources et en énergie, la plus accessible et appropriable par le plus grand nombre.

La démarche Low-Tech est l'éloge du suffisant. Ce n'est pas forcément du bricolage ou du low-cost, mais plutôt du sur-mesure, de l'artisanal, du fait maison, portant ainsi tout un panel d'élégance et de simplicité.

Quelques exemples :

[Exemples Low-Tech Lab](#) 

[Exemples ADEME](#) 

## De réelles opportunités pour préserver et valoriser notre territoire

Les Low-Tech sont d'autant plus intéressantes sur notre territoire insulaire et tropical car elles amènent une réponse locale plus adaptée :

**Insularité** : notre isolement géographique amène des difficultés logistiques d'approvisionnement et de maintenance. Aller sur des systèmes plus simples, produits et réparés sur place réduirait notre dépendance et créerait des emplois qualifiés non délocalisables.

**Environnement** : le climat tropical, la topologie accidentée et l'étroitesse des territoires rendent certaines solutions importées très peu adaptées aux problématiques locales. Nous pouvons ainsi constater d'un côté que la durée de vie de certains produits est très réduite, et d'un autre que nos territoires peuvent avoir des difficultés à traiter les flux de déchets générés.

**Local** : penser notre innovation territoriale par le prisme Low-Tech donnerait l'occasion de mieux utiliser les ressources locales et d'ancrer les savoirs faire sur place. Cela pourrait dynamiser la création d'emplois locaux et participer à améliorer l'attractivité pour le territoire auprès des nouvelles générations.

**Résilience** : la dépendance aux importations et aux fluctuations des marchés mondiaux issues du déploiement de hautes technologies rend notre territoire fragile face aux perturbations systémiques à venir et en cours (changement climatique, contraintes d'approvisionnement en énergie fossile ou ressources rares, géopolitique, ...). La démarche Low-Tech permettrait d'atténuer ces contraintes par la création de nouvelles capacités d'innovation et d'adaptation locales.

**Adaptation** : la démarche Low-Tech est par définition durable et soutenable, Elle permet de mieux prendre en considération les contraintes sur nos ressources et sur notre climat d'aujourd'hui et de demain.

**Vernaculaire** : la démarche Low-Tech peut également remettre au goût du jour des techniques locales anciennes très adaptées. L'artisanat utilisant des matériaux locaux, tout comme beaucoup de savoirs et savoirs-faire méritent d'être revisités ou redécouverts.



## Un potentiel déjà présent sur notre territoire

Notre territoire héberge d'ores et déjà un écosystème émergent sur lequel s'appuyer pour développer des innovations Low-Tech :

**Dans l'industrie et les services** : artisanat, industries locales, entreprises de service...

**Dans le réemploi et la réparation** : fab-labs, recycleries, initiatives DIY<sup>5</sup>, ateliers de réparations locaux et collaboratifs...

**Dans l'agriculture et l'alimentation** : circuits courts, agroécologie, agroforesterie, permaculture, maraîchage biologique, utilisation conviviale d'outils et de pratiques agricoles...

**Dans le commerce et la distribution** : épicerie zéro déchets, initiatives zéro gaspi, promotion de la consigne pour réemploi, vente en vrac, compostage des biodéchets...

**En s'appuyant sur notre écosystème territorial et nos capacités d'innovation, nous avons la capacité de développer et proposer une offre Low-Tech.**



Vélo-mixeur  
©Low-Tech Lab - Sidonie Frances

<sup>5</sup> Le DIY (« Do it yourself ») ou le « Faire soi-même » est privilégié dans le développement des Low-Tech car il augmente l'implication et la capacité de circularité.

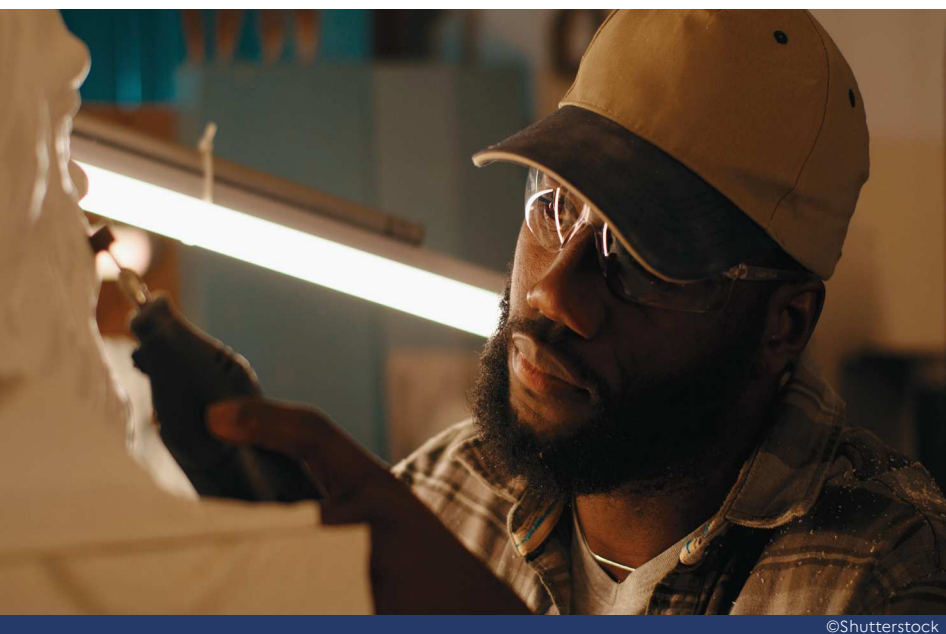


# OBJECTIFS & RÉSULTATS ATTENDUS DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets vise à accompagner le développement de démarches Low-Tech sur le territoire de la Martinique.

Il a vocation à faire émerger une somme de projets potentiellement structurants sur le secteur des Low-Tech. Ainsi, il cherche à :

- Mettre en œuvre et accompagner de démarches Low-Tech ;
- Structurer les acteurs du secteur des Low-Tech sur le territoire Martiniquais ;
- Accompagner les investissements Low-Tech exemplaires.



©Shutterstock



©Low-Tech Lab - Corentin de Chatelperron

# PROJETS VISÉS PAR L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets a vocation à accompagner le soutien aux projets pilotes et au développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques Low-Tech.

**Projet pilote** : il est entendu par projet pilote un projet réalisé pour tester la validité d'une méthode Low-Tech. Il s'agit d'une démarche ayant pour but de vérifier son bien-fondé ou ses résultats.

**Nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies Low-Tech** : le porteur de projet devra expliciter le caractère novateur de l'opération, compte-tenu du marché et des pratiques existantes sur le territoire.

Les projets peuvent être individuels ou collaboratifs. Les projets collaboratifs seront privilégiés.

**Les projets devront s'inscrire dans l'un des trois volets présentés ci-dessous :**

## Volet 1 : Animation et connaissance des démarches Low-Tech en Martinique (Associations et Acteurs publics principalement)

- Le montage et diffusion de formations, d'animations, d'ateliers de fabrication et de communications sur le sujet des Low-Tech.
- Les investissements dans l'aménagement de tiers-lieux, fab-lab, permettant de s'approprier le concept.
- La création d'un réseau d'acteurs sur le sujet Low-Tech afin de structurer et renforcer l'action.

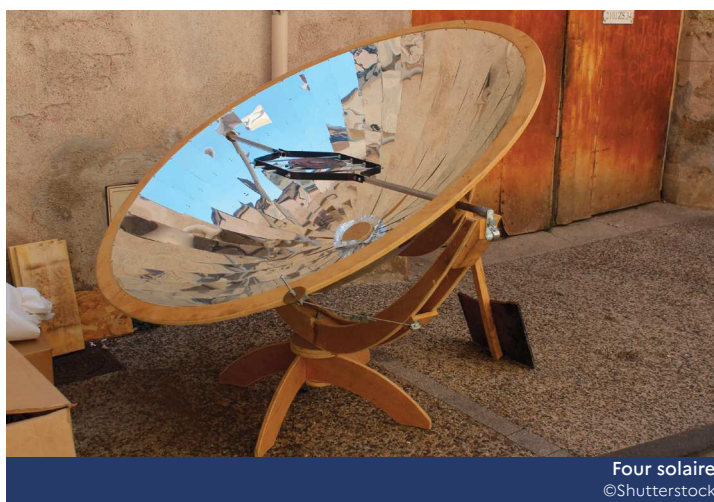
## Volet 2 : Evaluer et accompagner les démarches Low-Tech (Associations et Entreprises principalement)

- Les projets d'acquisition de connaissances et d'évaluation environnementale de démarches Low-Tech : est-ce que ma solution est adaptée ? Comment adapter une solution dans ma situation ?
- Changement dans le mode d'organisation d'une structure dans une démarche Low-Tech. Cela peut toucher aussi bien la rationalisation des transports que l'organisation des activités ou les repas, tout en respectant la démarche.

## Volet 3 : Mettre en œuvre les démarches Low-Tech (Associations et Entreprises principalement)

- Modification du processus de production : dans ce cas il est nécessaire de d'améliorer la territorialisation du processus de production en œuvrant notamment à revenir à des solutions de production moins consommatrices de ressources, moins automatisées et privilégiant plus de simplicité (y compris si cela requière potentiellement l'utilisation de plus de main d'œuvre) ;
- Dans le fonctionnement de l'entreprise : investissement dans des méthodes Low-Tech de production de chaleur (four, eau chaude...), de conservation (garde-manger, cellier, bocaux, séchage...), en lien avec l'eau (douce, potable...) ou l'énergie, à l'attention de la production ou des employés.

Les actions éligibles concernent les opérations de préparation (telles que la conception, la mise au point et les tests des produits, procédés ou technologies) ainsi que les investissements matériels et/ou immatériels liés au projet (individuel ou coopération), avant toute utilisation à des fins commerciales des produits, des processus ou des technologies Low-Tech nouvellement mises au point.



Four solaire  
©Shutterstock

## Critères d'éligibilité

### PROJETS

- Le projet doit se dérouler en Martinique.
- Le projet ne doit pas excéder 24 mois.
- Les projets doivent être inférieurs à 200 000 € pour tous les volets ; cependant les projets supérieurs à ce montant pourront être réorientés directement vers des financements européens ou Appels à Projets nationaux ADEME (France 2030...).

**NB : les projets dont les travaux auront débuté avant la date de dépôt du dossier de candidature ne pourront pas être aidés.**

- **Pour être considéré comme Low-Tech, le projet doit proposer une solution développant chaque critère principal suivant (numérotés de 1 à 3) (voir la définition page 4 pour plus de détails):**

**1. Utilité :** Ma solution répond-t-elle à un besoin clef de mon territoire ?

**2. Durabilité :** Ma solution va-t-elle durer dans le temps ?

- a. Faible impact environnemental
- b. Peu mobilisatrice de ressources naturelles
- c. Pérenne

**3. Accessibilité :** Ma solution est-elle simple et appropriable ?

- a. Compréhensible
- b. Simple
- c. Accessible financièrement

Chaque projet devra porter un argumentaire répondant à l'ensemble des critères listés ci-dessus.

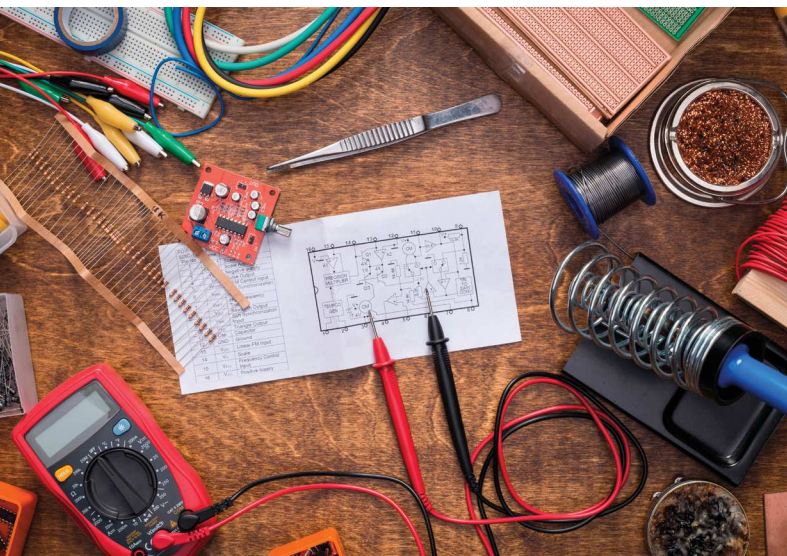
### PORTEURS DE PROJET

- Les entreprises ;
- Les structures d'enseignement supérieur et/ou de recherche ;
- Les collectivités ;
- Les associations.

Les acteurs individuels et les groupes d'acteurs sont éligibles.

Dans le cadre d'un projet partenarial, le groupe d'acteurs rédigera une convention de partenariat. Un des partenaires sera désigné en tant que chef de file. Il sera l'interlocuteur privilégié des financeurs concernant les aspects techniques administratifs et financiers du dossier. En outre, il devra s'assurer du dépôt global du dossier de demande au nom de l'ensemble des membres du groupe opérationnel.

*Les règles d'encadrement des aides aux entreprises s'appliquent également aux associations ayant une activité économique.*



©Shutterstock





# SÉLECTION DES PROJETS

## Critères de sélection

Afin de permettre aux comités de sélection de vérifier facilement la nature et la dimension du projet, une attention particulière sera portée à la qualité du dossier de candidature et à la présentation synthétique du projet.

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

### → Pertinence du projet

- Qualité et pertinence de la réponse apportée aux besoins des publics cibles ;
- Impacts du projet (sociaux, environnementaux, économique, santé...);
- Légitimité de l'organisme pour porter ce projet ;
- Exemplarité sociale et environnementale.

### → Caractère fédérateur - Nature et niveau d'implication des partenaires

- Contribution à une dynamique de territoire / sectorielle / de filière ;
- Création d'une collaboration pour augmenter la portée ou la pertinence du projet.

### → Reproductibilité et pérennisation des actions

- Pérennisation du projet ;
- Caractère exemplaire ou novateur ;
- Caractère reproductible ou démultipliable (avec production de livrables).

### → Faisabilité - Crédibilité du calendrier prévisionnel

- Adéquation entre les ressources (humaines, matérielles, financières...) et les besoins du projet

### → Méthodologie - Qualité de la structuration du projet, rigueur

- Qualité de la présentation du projet et de l'argumentaire ;
- Suivi et évaluation - Pertinence des modalités d'évaluation des impacts à court et/ou à long terme ;
- Pertinence des indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Impact et valorisation - Qualité des livrables proposés des actions ;
- Stratégie de communication et valorisation des résultats.

Les porteurs de projets pourront joindre un argumentaire dédié afin de préciser en quoi leur projet répond à certains de ces critères.

## Taux de soutien public et coûts éligibles

Les taux de soutien du Programme Territorial de Maîtrise des Déchets (PTMD) sont en fonction de la typologie des projets. Les taux varient de 50% à 70%.

**Les dépenses éligibles couvrent les dépenses suivantes qui relèvent directement des projets présentés :**

- Coût des études préparatoires de la zone concernée et des études de faisabilité liées aux investissements en lien avec le projet pilote ou la mise au point de nouveaux produits, pratiques, process ou technologies Low-Tech ;
- Coût de l'animation nécessaire au projet ;
- Frais de fonctionnement de la coopération nécessaire au projet : frais d'exploitation, frais de personnel, coûts de formation, coûts liés aux relations publiques, coûts de mise en réseau, frais de déplacements ;
- Coûts de mise en œuvre des actions du projet : frais de personnel, prestations et investissements liés à la mise en œuvre du projet notamment prototypes, instruments ou machines, prestations et matériels liés à l'expérimentation. Frais de valorisation du projet et tout autre coût direct du projet.

Les actions uniquement de recherche (basique ou appliquée) ne sont pas l'objectif de cet Appel à Projets et ne seront pas retenues. Néanmoins, l'aide peut être utilisée pour financer les coûts des chercheurs en lien et accompagnant des projets spécifiques.

**Le montant de l'enveloppe allouée à cet Appel à Projets est de 1 million d'euros. Les financeurs engagés sont l'ADEME et la CTM.**

Les projets dont le coût total excède les 200 000 € seront potentiellement réorientés vers une solution de financement nationale et/ou européenne.



©Low-Tech Lab - Chemins de faire

# MODALITÉS DE CANDIDATURE

## Calendrier (à titre indicatif)

ETAPES	1 <sup>ERE</sup> SESSION	2 <sup>EME</sup> SESSION
Lancement	29 mars 2023	24 juin 2023
Date de clôture	23 juin 2023	01 décembre 2023
Echanges avec les déposataires et instruction	juillet - novembre 2023	janvier - juin 2024
Comité technique	septembre 2023	février 2024
Comité de sélection (PTMD)	novembre 2023	mars 2024

## Modalités de dépôt

Un échange téléphonique préalable avec l'un des contacts CTM / ADEME est nécessaire avant tout dépôt de dossier, pour vérifier l'adéquation du projet avec les attentes des partenaires.

Une personne physique unique doit être désignée comme coordinatrice du projet. Celle-ci sera responsable de la mise en œuvre du projet et de la transmission de l'ensemble des résultats. Cette personne sera le point de contact privilégié de l'administration.

Quel que soit le type de projet, un seul dossier devra être déposé par une structure porteuse du projet, avec les coordonnées de la personne coordinatrice. Les consortiums impliquant de multiples partenaires sont encouragés.

En cas de sélection, la structure porteuse du projet sera bénéficiaire de l'intégralité de la subvention accordée et sera chargée, le cas échéant, de la redistribuer aux partenaires.

**LE DOSSIER DEVRA ÊTRE ADRESSÉ  
SUR LA PLATEFORME AGIR  
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.**



## Procédure de sélection des projets

Un accusé de réception vous sera envoyé par l'ADEME. L'instruction des dossiers sera réalisée par l'ADEME et la CTM.

Les conclusions de l'instruction des dossiers seront présentées en Comité PTMD.

## Contacts

### ADEME Martinique

M. Guillaume TURATI  
guillaume.turati@ademe.fr  
05 96 63 08 76

### Collectivité Territoriale de Martinique

M. Julien RAZAT  
Julien.razat@collectivitedemartinique.mq  
05 96 51 83 51



# VIE DU PROJET

## Mise en œuvre du projet

Une convention signée entre le ou les lauréat(s) et la Collectivité Territoriale de Martinique et / ou l'ADEME précisera les modalités de mise en œuvre, notamment sur les points suivants :

- Le montant de l'avance ;
- Les conditions de versement de l'aide ;
- Les modalités de modification du projet.

## Suivi et évaluation du projet

Des indicateurs de suivi et d'évaluation seront imposés aux bénéficiaires.

Les bénéficiaires pourront éventuellement proposer leurs propres indicateurs. Ils seront inscrits au sein de la demande d'aide et seront validés avec l'agent instructeur. Les indicateurs retenus ainsi que les cibles à atteindre seront inscrits au sein de la convention d'attribution de l'aide.

En cas d'écarts constatés à la fin du projet entre les données cibles et réalisées, un argumentaire devra être fourni par le bénéficiaire et joint à la dernière demande de paiement. Ceci sera une condition impérative au versement du solde de l'opération.

## Dispositions générales

Les porteurs de projets sont invités à calibrer leur demande de subvention en fonction de la nature du projet (durée, portée, nombre de cofinancements...), sans limite définie. Le comité de sélection se réserve le droit de définir une dotation d'un montant différent de celui sollicité dans le cadre des candidatures.

Les subventions octroyées devront respecter les règles propres à chaque financeur (ADEME et CTM), ainsi que les règles européennes et nationales d'intensité maximale et de cumul des aides publiques, sur la base des régimes d'aide et du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission sur 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Le financement est attribué pour la durée du projet sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre la CTM et / ou l'ADEME et l'organisme ayant déposé le dossier.

Le porteur de projet s'engage à réaliser le projet pour lequel il demande la subvention. A ce titre, il rendra compte a minima à mi-parcours de l'avancée du projet auprès de la CTM et de l'ADEME, qui assureront un suivi conjoint des projets et à qui il fournira un bilan final sous forme d'un rapport. Le partenaire est tenu de les informer de toute modification du projet.

## Obligations du porteur de projet

**Obligation de publicité :** doivent être apposés sur l'ensemble des documents de communication et des éléments de signalétique du projet : le logo de la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'ADEME.

**Contrôles :** le service instructeur est chargé de procéder au contrôle administratif de toute demande de soutien ou demande de paiement. Les contrôles administratifs des demandes de soutien assurent la conformité de l'opération avec les obligations de la législation nationale.

Ils portent sur :

- L'éligibilité du bénéficiaire ;
- Les critères d'éligibilité, les engagements et les autres obligations de l'opération pour laquelle un soutien est sollicité ;
- Le respect des critères de sélection ;
- L'éligibilité des coûts de l'opération ;
- Le caractère raisonnable des coûts présentés ;
- Le non cumul des aides perçues.

Les contrôles administratifs concernant les demandes de paiement comprennent une vérification portant sur :

- L'opération achevée en la comparant à l'opération pour laquelle la demande de soutien a été présentée et accordée ;
- Les coûts engagés et les paiements effectués.

Lors des demandes de paiement, le bénéficiaire peut également être soumis à une visite sur place. La visite porte sur tous les renseignements fournis et sur les engagements souscrits. Le contrôleur est notamment chargé de vérifier les informations comptables relatives aux dépenses et aux recettes indiquées dans le formulaire de demande de paiement, et de vérifier que les engagements mentionnés dans la décision attributive de l'aide ont été respectés. En cas d'anomalie constatée, le service instructeur en informe le bénéficiaire et le met en demeure de présenter ses observations.